

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 02-33 DU 31 OCTOBRE 2002
RELATIVE A L'ASSISTANCE A LA GESTION DES SUBVENTIONS POUR LA MAITRISE DES
POLLUTIONS LIEES AUX EFFLUENTS D'ELEVAGE DANS LE CADRE DU PMPOA 2

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

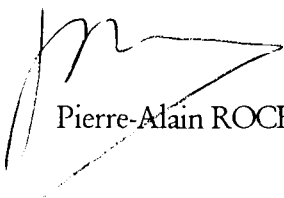
Vu la délibération n° 02-16 approuvant le VIII° programme de l'agence pour la période 2003-2006,

délibère

Article unique

Le Conseil d'Administration mandate le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour négocier avec le CNASEA la convention permettant de mettre en œuvre l'assistance à la gestion des subventions pour la maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage, telle qu'elle est décrite dans le rapport joint.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du Conseil d'Administration



Bertrand LANDRIEU